

ACTION URGENTE

SAMOA. UN BLOGUEUR AUSTRALIEN MENACÉ D'EXTRADITION

Talalelei Pauga, ouvertement critique à l'égard de la politique du gouvernement samoan, est connu pour avoir protesté contre la visite de l'ancien Premier ministre samoan en Australie, en 2018, en lui lançant une tête de cochon. Il est poursuivi pour complot visant à assassiner l'ancien Premier ministre samoan. Amnesty International considère que ces charges sont motivées par des considérations politiques et que Talalelei Pauga ne bénéficierait pas d'un procès équitable au Samoa.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Première ministre

Fiaame Naomi Mata'afa

Ministry of Foreign Affairs

P.O. Box 1866, APIA, Samoa

Fax : +(685) 21817

Courriel : presssecretariat@samoaw.ws

Madame la Première ministre,

Je vous écris pour vous faire part de mon inquiétude au sujet de **Talalelei Pauga**, un ressortissant australien également détenteur de la nationalité samoane. L'ancien Premier ministre samoan, Tuilaepa Sailele Malielegaoi, a demandé qu'il soit extradé pour répondre d'un présumé complot visant à l'assassiner. Talalelei Pauga étant un opposant déclaré à l'ancien Premier ministre samoan, Amnesty International pense que les charges retenues contre lui sont motivées par des considérations politiques et dénuées de fondement, et craint qu'il ne pas bénéficier pas d'un procès équitable s'il était extradé.

La législation australienne relative à l'extradition vers le Samoa ne requiert que des preuves minimes pour que le gouvernement australien donne suite à la demande d'extradition formulée par le Samoa. En conséquence, Talalelei Pauga est détenu en Australie depuis le mois d'août 2020, soit plus d'un an, sans connaître les éléments de preuve à son encontre. Cela soulève de sérieuses inquiétudes quant au caractère arbitraire de sa détention et au respect du droit à un procès équitable.

Amnesty International et le Rapporteur spécial des Nations unies sur l'indépendance des juges et des avocats ont exprimé des inquiétudes quant à l'indépendance des juges et des avocats au Samoa à la suite des réformes législatives de 2020. De plus, l'ancien Premier ministre Tuilaepa, aujourd'hui chef de l'opposition au Samoa, conserve dans le pays une influence importante, qui risque de porter atteinte au droit à un procès équitable.

Le Samoa devrait rétablir sa position de leader en matière de droits humains dans la région du Pacifique et veiller à ce que nul ne soit poursuivi ou emprisonné pour avoir exercé pacifiquement ses droits à la liberté d'expression et d'opinion politique.

En conséquence, je vous prie instamment :

- *d'abandonner les charges à caractère politique qui pèsent sur Talalelei Pauga, de mettre fin à la procédure d'extradition à son encontre et de faire le nécessaire pour qu'il soit remis en liberté ;*
- *si des éléments dignes de foi tendent à prouver qu'une infraction a été commise, de veiller à ce que les auteurs présumés bénéficient d'un procès équitable, conformément au droit international relatif aux droits humains et aux normes internationales en la matière ;*
- *de veiller à ce qu'une enquête impartiale, indépendante, transparente et efficace soit menée sans délai sur toute allégation d'ingérence politique, de menaces ou d'intimidation à l'encontre de membres du personnel judiciaire ou d'avocats, dans toute affaire liée à l'ancien Premier ministre Tuilaepa.*

Veuillez agréer, Madame la Première ministre, l'expression de ma haute considération,

COMPLEMENT D'INFORMATION

Ancien fonctionnaire australien, Talalelei Pauga détient la nationalité australienne depuis plus de vingt ans. Il fait actuellement appel de la procédure d'extradition devant la Cour fédérale d'Australie, son recours auprès de cette juridiction devant être examiné le 14 mars 2022. Talalelei Pauga a été arrêté et placé en détention en août 2020 en Australie.

Fin 2018, lorsque le Premier ministre samoan de l'époque, Tuilaepa Sailele Malielegaoi, s'est rendu dans la ville de Brisbane, en Australie, Talalelei Pauga a protesté verbalement contre les actes de corruption politique commis par le dirigeant étranger et lui a lancé une tête de cochon, geste qui constitue une insulte dans la culture samoane. En 2019, Talalelei Pauga a été inculpé de complot en vue d'assassinat, de même que ses coïnculpés, Lemai Sione et Malele Paulo. Ils étaient tous trois des opposants déclarés au gouvernement samoan et à Tuilaepa Sailele Malielegaoi.

En vertu de la Loi australienne de 1988 relative à l'extradition, il suffit qu'une personne soit inculpée d'une infraction passible d'extradition pour que son extradition soit possible. Il doit s'agir d'une infraction reconnue dans les deux pays et passible d'une peine d'au moins 12 mois. En conséquence, il n'y a quasiment pas de fardeau de la preuve à acquitter dans les demandes d'extradition. De ce fait, de manière préoccupante, peu d'éléments de preuves ont été présentés pour étayer les charges retenues contre Talalelei Pauga. Le droit à un procès équitable comprend le droit de savoir quelles sont les preuves présentées afin de préparer correctement la défense avec des avocats.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais, samoan
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 30 NOVEMBRE 2021.
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

NOM ET PRONOM À UTILISER : Talalelei Pauga (il)